

29 juin 1853

(Adj. — N. 5708.)

RECONSTITUTION  
DES ACTES DE L'ÉTAT CIVIL  
DÉPÔT CENTRAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté — Égalité — Fraternité

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

RECONSTITUTION DES ACTES DE L'ÉTAT CIVIL DE PARIS  
(Loi du 12 Février 1872.)~~SECONDE COLLECTION~~

(Art. 18 de la loi.)

Acte de Décès

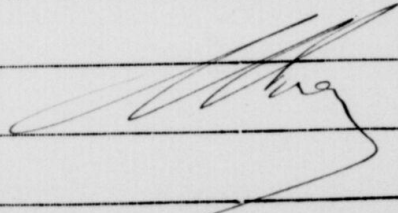
9<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT. — ANNÉE 1853Rétabli en vertu de la Loi du 12 février 1872, par la section de  
la Commission, dans sa séance du  
mil huit cent

Pinel

Pierre Stanislas

L'an mil huit cent cinquante trois, le vingt-neuf  
juin, est décédé à Paris, Place du Sarris  
Notre Dame, 4, neuvième arrondissement,  
Pierre Stanislas Pinel, peintre, âgé  
de quarante huit ans, né à Rouen,  
Seine inférieure, demeurant à Paris,  
rue des Vieux Augustins, 5. Époux de  
Sophie Adélaïde Descamps.

Le Membre de la Commission



Pinel Pierre Stanislas 18530629 Deces